



1ère édition

Du 23 septembre au 4 octobre 2025

Dossier de candidature – Règlement.

Pour la première fois, Plein Cadre, l'atelier photo de la MJC de Voiron et la ville de Voiron organisent **Zoom à Voiron** du 23 septembre au 4 octobre 2025.

Cette manifestation regroupe l'exposition d'un(e) photographe invité(e), des conférences et rencontres autour de la photographie ainsi qu'un ensemble d'expositions en intérieur et en extérieur.

Cette première édition est axée sur le **thème de la nature** ; toutes les expositions présentées s'y référeront.

Vous êtes photographe et souhaitez exposer à la 1^{ère} édition de **Zoom à Voiron**, vous trouverez ci-après les renseignements vous permettant de candidater.

Vous trouverez également dans le règlement ce à quoi vous vous engagez si vous êtes retenu(e) comme photographe exposant(e).

1- Sélection des photographes :

La participation aux expositions, soumise à sélection, est ouverte à tout candidat individuel ou collectif désireux de présenter ses œuvres par une série thématique.

Les candidats verront leurs dossiers adressés aux membres du comité de sélection après avoir été anonymisés par l'organisateur.

Ce comité de sélection de six personnes est composé de deux membres de l'association Plein Cadre, deux membres de l'atelier photo de la MJC de Voiron, d'une personne désignée par la ville de Voiron et d'un photographe professionnel. Chaque série de photographies sera évaluée en prenant en compte le respect du thème, la pertinence et la cohérence de la série, l'originalité du sujet traité, l'esthétique et l'émotion engendrée par les images. A l'issue de ces évaluations seront choisis les photographes exposants de **Zoom à Voiron** et les lieux dans lesquels ils/elles présenteront leur exposition.

Le nombre de dossiers sélectionnés sera fonction du volume des expositions retenues et de la capacité d'accueil des espaces d'exposition. Chaque exposition pourra contenir **entre 5 et 50 photographies**.

La décision du comité de sélection sera sans appel.

2- Modalités de candidature :

Chaque photographe candidat pourra faire parvenir son dossier de candidature à l'organisateur entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2025. Les candidats reconnaissent et acceptent qu'une seule participation par candidat (individuel ou collectif) est autorisée.

Le dossier sera transmis par messagerie électronique sous la forme d'un lien de téléchargement (outil de transfert de fichiers, stockage en ligne, etc.) à l'adresse mail suivante : zoomavoiron@proton.me

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mai 2025.

Chaque dossier contiendra entre 5 et 10 photos représentatives de la série proposée. Les fichiers numériques au format JPEG de 2000 pixels sur le côté le plus long seront nommés « *nom_prénom_numéro.jpg* » (par exemple : *Doisneau_Robert_01.jpg*).

Les photos présentées dans le dossier ne devront comporter aucune signature, logo ou signe distinctif.

Le dossier doit également contenir la fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée ainsi que le règlement accepté et signé par le/la candidat(e).

Les lieux d'expositions seront alloués aux photographes sélectionnés en fonction du nombre d'images proposées et de la capacité d'accueil de chacun des espaces d'exposition.

Les images ayant été générées à l'aide de l'intelligence artificielle ne sont pas admises à participer à **Zoom à Voiron 2025**.

Le comité de sélection se réserve le droit de refuser les dossiers présentant des images contraires aux lois en vigueur dans l'espace public, en particulier et de façon non exhaustive : ayant un caractère diffamatoire, pornographique, misogyne, raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire, violent et dégradant pour les personnes.

Droits à l'image et propriété intellectuelle

Les photographes candidats s'engagent à présenter des images dont ils garantissent disposer de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L122-4 du CPI (droits de la copropriété intellectuelle et droits d'auteur).

Chaque candidat sera informé personnellement du résultat de la sélection par mail de l'organisateur au plus tard le 15 juin 2025. Chaque photographe lauréat devra alors impérativement confirmer sa participation à **Zoom à Voiron 2025** par retour de mail avant le 30 juin 2025.

3- Lieux d'exposition

Les expositions extérieures sélectionnées seront présentées :

- Sur les grilles du lycée Ferdinand Buisson
- Sur les grilles de Planète Santé (ancienne Banque de France)
- **Place Porte de la Buisse (sur chevalets ou grilles à confirmer)**

Les expositions intérieures sélectionnées seront présentées :

- A la médiathèque de Voiron (deux, voire trois expositions)
- A la Maison des Associations (plusieurs espaces distincts)
- Dans le hall de la mairie de Voiron
- Au Café de la Gare à Voiron
- **Dans l'espace accueil de Planète Santé**

L'exposition du/de la photographe professionnell(le) invité(e) sera présentée hors sélection au Grand Angle.

Plein Cadre présentera une exposition collective hors sélection dans le jardin de ville de Voiron.

L'atelier photo de la MJC de Voiron présentera une exposition collective hors sélection dans le hall de la MJC.

4- Obligation de présence du photographe

Les photographes sélectionnés pour **Zoom à Voiron 2025** s'engagent formellement à être présents :

- Au vernissage de Zoom à **Voiron 2025** le mardi 23 septembre 2025 en fin de journée
- Sur le lieu de leur exposition pendant les visites guidées du public le samedi 27 septembre 2025 après-midi
- A la remise du prix du jury le samedi 4 octobre 2025 en fin de journée

L'espace dont dispose chaque photographe est décidé et quantifié en mètres linéaires par l'organisateur au sein de la salle où il exposera. Ceci est fonction des formats et du nombre de photos exposées.

La mise en place de l'exposition aura lieu dans les jours qui précèdent et le mardi 23 septembre au matin dans les lieux attribués. Les adhérents des associations organisatrices (Plein Cadre et MJC de Voiron) pourront apporter une assistance en fonction des besoins exprimés **au plus tard une semaine avant la date d'installation.**

Chaque photographe a la responsabilité d'installer et de désinstaller lui-même son exposition sur l'espace qui lui a été réservé. Il pourra bénéficier, sur demande raisonnable impérativement trente jours avant l'installation d'une assistance de l'organisateur et de matériel mis à sa disposition (cimaises, fils, tiges, grilles, panneaux...).

Les œuvres sont exposées sous la responsabilité des photographes qui pourront souscrire chez l'assureur de leur choix une couverture de leurs œuvres.

Les organisateurs de Zoom à **Voiron** déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

5- Le prix du jury

Le comité de sélection visitera l'ensemble des expositions et fera une évaluation détaillée de chacune. Chaque série de photographies sera évaluée en prenant en compte

- le respect du thème,
- la pertinence et la cohérence de la série,
- l'originalité du sujet traité,
- l'esthétique,
- l'émotion engendrée par les images,
- la qualité de la présentation et de l'accrochage

La série obtenant la meilleure note se verra attribuer le prix du jury Zoom à **Voiron 2025** lors de la soirée de clôture et se verra remettre **un bon d'achat chez notre partenaire Atelier Photo 38.**

6- Frais engagés par les photographes.

Les photographes sélectionnés, particuliers ou collectifs, ne bénéficient d'aucune participation de l'organisateur aux frais qu'ils ont engagés eux-mêmes dans le cadre de Zoom à **Voiron**.

7- Engagement des photographes sélectionnés

Les photographes sélectionnés :

- s'engagent à exposer un travail conforme en quantité et en qualité à la proposition présentée dans leur dossier de candidature.
- déclarent également qu'ils disposent de tous les droits et autorisations pour leur exposition,
- autorisent l'organisateur à utiliser une photo représentative de leur exposition en vue de communication autour de l'événement
- s'engagent à fournir impérativement avant le 30 juin 2025 les éléments nécessaires à la communication de la manifestation et à la bonne organisation de l'événement qui sont :
 - un dossier numérique contenant **l'intégralité des photographies** qui seront effectivement exposées
 - une photo représentative de l'exposition en format numérique pour la communication
 - un texte de présentation de l'exposition (pdf, doc,)
 - une présentation personnelle en format PDF et 1 portrait en JPEG,
 - le présent règlement attesté comme lu, paraphé et signé.

La participation à Zoom à **Voiron** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement :

« Je soussigné(e),

Atteste avoir pris connaissance du règlement et des engagements découlant de mon inscription et de mon éventuelle participation à Zoom à **Voiron**, et je déclare les accepter sans réserve »

Fait à, le/...../.....

Signature :

